

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

#### SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 4 NOVEMBRE 2019

**D.CN.2019-274**

**OBJET : RENOUVELLEMENT URBAIN DES ABORDS DE L'AVENUE D'AIX-LES-BAINS (RD 1201) - BILAN DE LA PROCÉDURE DE CONCERTATION (1ÈRE PHASE)**

Rapporteur : Bernard ALLIGIER

Nombre de Conseillers en exercice : 192

Nombre de Conseillers présents et représentés : 164

Le compte-rendu de la présente délibération a été affichée le 12 novembre 2019

Délibération réceptionnée en Préfecture le **12 NOV. 2019**

Délibération publiée le 12 novembre 2019

Le quatre novembre deux mille dix neuf, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville d'ANNECY, dûment convoqué en séance officielle le vingt cinq octobre deux mille dix neuf, s'est réuni dans la salle Cap Périaz, sous la présidence de Jean-Luc RIGAUT, Maire.

#### **PRÉSENTS :**

ACCOYER Bernard, ALLANTAZ Guylaine, ALLIGIER Bernard, AMOUDRY Michel, ANDRE-LAURENT Annabel, ASTORG François, ASTRUZ Isabelle, BARRY Olivier, BASSAN Pascal, BASSO Bruno, BEL Gérard, BELLEVILLE Denis, BERNARD Gilles, BERTHOD Hélène, BESSON Gérard, BESSON Marc, BEXON Alain, BILLET Thierry, BOLY Cécile, BOSSON Yvon, BOURMAULT Marie-Agnès, BOUTRY Jean, BOUVET André, BOVET Philippe, BRASIER Mireille, BRET Michèle, BURLATS Olivier, BURNET Isabelle, CADET Sandrine, CAILLAT Madeline, CAMPART Nicolas, CARRE Antoine, CARTONE Eléna, CATON Marc, CHAMOSSET Philippe, CHIABAUT Laurent, CORNIER Karine, CRESSEND Dominique, CURIOZ Stéphane, DANJOU DARSY Line, DE DONNO Marie-Claude, DELL-d'ASNIERES DE VEIGY Myriam, DERIPPE-PERRADIN Joëlle, DESLOGES Sophie, DIJEAU Isabelle, DRUZ-AMOUDRY Roselyne, DUPANLOUP Philippe, DUPERTHUY Denis, DUPONT Philippe, ESTOUR-BURLATS Céline, FIARD Marylène, FITTE-DUVAL Myriam, FLANQUART Pierre Etienne, FOL Jean-Luc, FOSSORIER Marie-José, FRISON ROCHE Joseph, FUMEX VASER Jeannine, GAILLARD Yves, GALLI Michel, GAY Christian, GEAY Pierre, GERMANI Alain, GERY Fabien, GILBERT Jean-Michel, GOISSET Michel, GRUFFAZ Christiane, HENRY Julien, HERRISSON Pierre, JOLY Jean-Michel, LACROIX Chantal, LAVIEILLE Thierry, LAVOREL Murielle, LAYDEVANT Christiane, LECONTE Patrick, LEPAN Claire, LOICHON Nicole, LUNEAU Philippe, MAGISTRO Sandrine, MARCOS Florence, MASSEIN Pierre-Louis, MASSET Thérèse, MAURIS Odile,

MENTHON Annick, MERCIER-GUYON Catherine, MESZAROS Thomas, MISCIOSCIA Marie-Claude, MOREAU Patrice, MOREL Michel, MUGNIER Bernadette, MUGNIER Guy, PACORET Vincent, PAGE Madeleine, PALLUD Catherine, PASQUIER Jean-Jacques, PASTOR Conception, PERRIER Annette, PICCONE Jean-François, PITTE Alain, PUTHOD Dominique, QUAY THEVENON Sébastien, REBELLE Françoise, RENAUDIN David, REVOL BUISSON Norbert, RICHARD Danielle, RIGAUT Jean-Luc, ROTH Marie-Cécile, SABY Pascal, SACCANI Henri, SAMSON Gérard, SAUTY Yannis, SCAVINI François, SCOTTON Martine, SERVET Nathalie, STEFANUTTI Arnaud, TARPIN Françoise, TISSOT Mathieu, TORNIER Julien, TOWNLEY BAZAILLE Laure, TOÉ Jean-Louis, TUPIN Gérard, UZUNER Gülcan, VANDAME Isabelle, VANDENABEELE Jean-Charles, VIDAL Emmanuel, VIOTTO Laurent, VIRET Daniel, VITTET Michel, VUILLARD Géraldine.

**ONT DONNÉ PROCURATION :**

PAGET Raymond, MUGNIER André, PIETTE COUDOL Gaëlle, POLES Pierre, PRIEUX Faustin, QUOEX-DAL-GOBBO Geneviève, RAUNICHER Jean-Luc, RIONDEL SCHREUDER Anne, SARREO Madelon, SEGAUD-LABIDI Nora, SERRATE Bénédicte, TRICAUD Sophie, VIDONNE Pascal, AUCHABIE Marie-Claire, BADEAU Annette, BANET Ludovic, BIOLLUZ Marie-Christine, BOUCHETIBAT Bilel, CAMUSSO Françoise, CHENU Christophe, COUTIERE Jean-Luc, DE SACY Bérangère, DEMANGEL Rudy, DESTRUEL Jean-Sébastien, DEYRES Philippe, FABRESSE Aline, FINITI-BROISIN Frédérique, FONTANA Loris, FRECON Stanislas, GONZO-MASSOL Valérie, GRANGER Guy, LOPES BENTO Ema, MAISON Julie, MORAND Maxime, MORLOT Christine, PERRAULT Danielle.

**ABSENTS EXCUSÉS :**

BALAY Clémentine, BERTHET Michelle, BETHUNE Michèle, BIEWERS Frédéric, CAMPELLO Barbara, CARON Loïc, DEJAUNE Valérie, DESMONTAIS Evelyne, FISCHER Alain, GENDRE Michèle, GOMES Christine, GOURVILLE Yanick, GRUFFY Benoît, HALDRIC Marie-Joséphine, KUPPER Nicolas, LA SPISA Ghislain, LAFRASSE Françoise, MARTEAU Evelyne, MERCIER Marie-Claude, NOËL Thomas, PEROT Christophe, REVENAZ Sandrine, ROULET VANDEPORTAELE Yvonne, SARTEUR Michel, SAUDRAIS Véronique, TALEB Zohra, VALLET Florian, VALLON Jérémy.

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :** Julien TORNIER

**OBJET : RENOUELEMENT URBAIN DES ABORDS DE L'AVENUE D'AIX-LES-BAINS (RD 1201) - BILAN DE LA PROCEDURE DE CONCERTATION (1ERE PHASE)**

Rapporteur : Bernard ALLIGIER

En complément d'une réflexion sur la requalification de la voirie de l'avenue d'Aix-les-Bains, la commune d'Annecy a lancé des études préalables de programmation urbaine sur ce linéaire de 3 kilomètres et d'une largeur d'environ 300 mètres de part et d'autre de l'axe viaire allant du giratoire de la Croisée à celui du Crêt d'Haut (Mouette).

Ce secteur a été identifié comme un territoire majeur de renouvellement urbain dont les objectifs de développement sont multiples :

- Créer une entrée de ville ;
- Accompagner le développement de l'offre de logements de la commune ;
- Encourager la mixité urbaine, sociale et générationnelle ;
- Favoriser une couture urbaine entre les différents quartiers ;
- Renforcer la qualité de vie par des espaces publics de qualité ;
- Développer une offre de transports en commun adaptée à l'évolution de ce secteur d'entrée de ville.

Par conséquent, la Municipalité a décidé, dans le cadre d'une volonté de dialogue et d'échanges, de solliciter l'avis de la population sur les orientations d'aménagement envisagées. Ainsi, par délibération n° 2019-072 en date du 25 mars 2019 et conformément aux dispositions des articles L. 103-2 et suivants du Code de l'urbanisme, le Conseil Municipal de la commune d'Annecy a fixé les objectifs et les modalités de la concertation publique relative à l'étude de programmation de renouvellement urbain des abords de l'avenue d'Aix-les-Bains (R.D. 1201).

### 1. Organisation et bilan de la concertation publique

La procédure de concertation s'est tenue sur une durée de quatre mois, du 16 avril 2019 au 16 août 2019 et a permis d'associer les habitants, les associations, les acteurs du territoire, et toute personne intéressée par le projet.

Tout au long de la concertation, il a été mis à la disposition des habitants, des associations locales et de toute personne concernée par ce projet, les documents et éléments suivants :

- Un dossier d'informations sur le projet, régulièrement mis à jour, accessible sur le site internet de la commune et depuis des postes informatiques en libre accès à l'hôtel de ville de la commune d'Annecy et à la mairie annexe de la commune déléguée de Seynod ;
- Un système de recueil des observations du public tout au long de la concertation, par la rédaction de commentaires sur le site internet de la ville ou dans un registre mis à disposition dans les mairies précédemment citées.

Une réunion thématique sur le commerce s'est déroulée le 30 avril 2019 et a rassemblé une quinzaine de personnes et professionnels du commerce.

Deux réunions publiques ont été organisées et annoncées dans la presse et sur le site internet de la commune :

- La première, le 14 mai 2019 à 18h30, salle Cap Périaz sur la commune déléguée de Seynod : présentation de la synthèse du diagnostic et des premières orientations ;
- La deuxième, le 2 juillet 2019 à 18h30, salle Cap Périaz sur la commune déléguée de Seynod : présentation du projet de plan guide.

Ces deux réunions publiques ont rassemblé au total près de 200 personnes et ont permis de donner la parole aux habitants grâce à un temps dédié aux échanges.

Plusieurs articles, concernant le projet et informant des étapes de la concertation, sont parus régulièrement dans la presse locale et le magazine municipal :

- Annecy Mag de mai-juin 2019 : « Concertations publiques »
- Essor Savoyard du 25 avril 2019 : « Redessiner l'avenue d'Aix-les-Bains, un défi colossal »
- Essor Savoyard du 16 mai 2019 : « Avenue d'Aix-les-Bains : le flux de circulation interrogé »
- Le Dauphiné Libéré du 30 juin 2019 : « Comment repenser l'avenue d'Aix-les-Bains ? »
- Le Dauphiné Libéré du 2 juillet 2019 : « Requalification de l'avenue d'Aix-les-Bains : réunion publique »
- Le Dauphiné Libéré du 4 juillet 2019 : « Avenue d'Aix : la concertation se poursuit »
- Essor Savoyard du 11 juillet 2019 : « Renouveau de l'avenue d'Aix-les-Bains : les premières orientations émergent »

D'autres articles de presse sont également parus sur les diverses opérations immobilières et projets de construction qui ponctuent le secteur (Barral, la Tonnelle...)

La période de concertation a permis aux habitants de se mobiliser, de donner leur avis et de poser des questions sur de nombreuses thématiques. Les problématiques évoquées ont principalement porté sur :

#### **La circulation automobile et la mobilité :**

- Une thématique évoquée par plus d'un participant sur trois
- Une volonté d'apaisement de la vitesse de déplacement des voitures sur cet axe au profit de la sécurisation des modes doux
- La création de nouvelles connexions et traversées sécurisées, améliorer l'offre de transports en commun
- Promouvoir des aménagements cyclables sur tout le linéaire
- Le gabarit en 2 x 2 voies n'est pas perçu comme étant la meilleure solution pour répondre aux attentes en matière de mobilité douce et de réduction de la vitesse (augmentation du trafic et des nuisances).

#### **Le stationnement :**

- Fort ressenti d'un manque de places de stationnement sur l'ensemble du périmètre, en particulier dans le secteur des nouvelles constructions « Grand Large » et « Horizen ». Ce constat est également perçu comme un frein au développement du commerce et à la qualité de vie
- Mettre en place des parking-relais accessibles ainsi que des aménagements spécifiques pour les vélos

#### **La trame verte et bleue et les espaces publics :**

- Aménager une avenue urbaine largement plantée
- La végétalisation est synonyme de valorisation de l'image de la Ville et de qualité de vie
- Découvrir, remettre en valeur le ruisseau de Loverchy et aménager des cheminements piétons
- Valoriser le parc du Val Vert et les vues sur la ville

#### **Le logement et les activités commerciales :**

- Ne pas construire trop haut
- Les logements ne doivent pas donner directement sur l'avenue
- Des interrogations sur le devenir du centre commercial Barral
- Conforter et renforcer la zone commerciale Périaz (Val Semnoz)
- Contribuer à l'amélioration des accès aux commerces et de leur visibilité
- Les immeubles de logements avec du commerce en rez-de-chaussée ne sont pas une grande réussite

### **Les équipements publics (souhaits des habitants exprimés pour envisager leur intégration future au projet) :**

- Prévoir des infrastructures pour les jeunes (terrains de sports, locaux associatifs...)
- Installer une galerie de petits artisans
- Prévoir une aire d'accueil de camping-car

Dans l'ensemble, la démarche de concertation a été fortement appréciée par les habitants. Par ailleurs, certains aimeraient voir se développer des rencontres à des échelles plus fines du territoire, tandis que d'autres souhaiteraient que les aménagements se prolongent au-delà du périmètre actuel de l'étude, en direction du Treige (réduction de la vitesse, aménagements cyclables).

L'étude de programmation du projet de renouvellement des abords de l'avenue d'Aix-les-Bains entre en résonance avec d'autres projets d'envergure (renouvellement urbain du quartier des Trois Fontaines, étude tramway, projet de Liaison Ouest du Lac d'Annecy - LOLA), ce qui est un sujet d'inconfort pour les habitants et notamment les propriétaires, qui souhaiteraient pouvoir s'appuyer sur un calendrier arrêté et mieux cerner la complémentarité des projets pour le territoire.

Le détail du bilan de la concertation publique est présenté en annexe de la présente délibération.

### 2. Proposition de prise en compte des observations et avis du public dans la suite du projet

Au vu des observations émises par le public, en particulier sur les questions de mobilité et de stationnement, la déclinaison réglementaire et opérationnelle du futur projet devra prendre en considération les orientations du projet de requalification de la voirie en cours d'étude, afin de répondre conjointement aux attentes issues de la concertation. Une bonne articulation entre ces deux projets est nécessaire pour assurer la cohérence d'ensemble et permettre d'apporter des réponses en matière de déplacement, que ce soit en transports en commun ou en modes doux (en lien avec les politiques générales du territoire en matière de mobilité).

**VU** les dispositions des articles L 103-2 à L103-4 et L103-6 du Code de l'Urbanisme, relatifs à la concertation publique ;

**VU** la délibération du Conseil Municipal n° 2019-072 du 25 mars 2019 fixant les modalités de la concertation relative à l'étude de programmation de renouvellement urbain des abords de l'avenue d'Aix-les-Bains (R.D.1201) ;

**VU** la réunion thématique portant sur le commerce en date du 30 avril 2019 ;

**VU** les réunions publiques de concertations organisées les 14 mai et 2 juillet 2019 sur la commune déléguée de Seynod ;

**VU** les observations et avis du public sur les orientations d'aménagement du futur plan guide ;

**CONSIDÉRANT** que la concertation a été réalisée conformément aux modalités définies par le Conseil Municipal et qu'il convient d'en tirer un bilan pour prendre en compte les observations de la population dans le cadre du projet,

Il est proposé au Conseil Municipal, après avis des commissions compétentes, de bien vouloir :

- **ARRÊTER** le bilan de la concertation relative au renouvellement urbain des abords de l'avenue d'Aix-les-Bains, tel que détaillé en annexe ;
- **APPROUVER** la manière dont il sera tenu compte des observations et avis du public dans la poursuite des études ;
- **CLÔTURER** la procédure de concertation publique relative au renouvellement urbain des abords de l'avenue d'Aix-les-Bains.

Le bilan arrêté de la concertation est mis à la disposition du public, pendant une durée d'un mois à compter de la date de la présente délibération, à l'hôtel de Ville d'Annecy et à la mairie annexe de la commune déléguée de Seynod, ainsi que sur le site [www.annecy.fr](http://www.annecy.fr).

Le Conseil Communal de la Commune déléguée de Seynod a été saisi pour avis le 8 octobre 2019

### La délibération a été adoptée à l'UNANIMITÉ

Pour : 142 voix  
Contre : 3 voix  
Abstentions : 19 voix

Contre : DUPERTHUY Denis, LEPAN Claire, MASSEIN Pierre-Louis

Abstentions : ASTORG François, BESSON Gérard, BOLY Cécile, BOUTRY Jean, DEYRES Philippe, FITTE-DUVAL Myriam, FONTANA Loris, GEAY Pierre, GERMANI Alain, GERY Fabien, MISCIOSCIA Marie-Claude, PERRIER Annette, ROTH Marie-Cécile, SAUTY Yannis, SEGAUD-LABIDI Nora, SERRATE Bénédicte, TORNIER Julien, TUPIN Gérard, VANDENABEELE Jean-Charles

AINSI DÉLIBÉRÉ - Ont signé au registre le Maire et les membres présents à la séance.

POUR EXTRAIT CONFORME



Dominique Huot-de-Saint-Albin  
Directeur général des services

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Maire de la Ville d'ANNECY dans le délai de deux mois à compter de son affichage ou de sa notification.*

*Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal administratif de Grenoble par voie postale (2 place Verdun, BP 1135, 38022 Grenoble cedex) ou par voie électronique (Télérecours citoyens, [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)) dans le délai de deux mois à compter de la notification de la décision ou de sa date d'affichage, ou à compter de la réponse de la Ville d'ANNECY, si un recours gracieux a été préalablement déposé.*